

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0050791

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1852

Société : R.A.M

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JAFIR M'hamed

Date de naissance : 01/10/1948

Adresse : 19 Rue Kacem Amin - Hay el Mohieda
Berrechid

Tél. : 06 99 65 04 64 Total des frais engagés : 2295,6 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : JAFIR M'hamed Age : 74

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Celle de l'œil

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : / /

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : / /

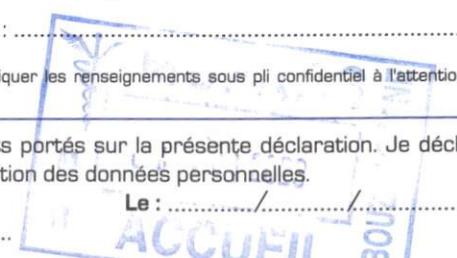
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / /

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la Paiement des Actes
10/02/13	C	A		Dr BOUAFI HASSAN Ophtalmologist Medical Doctor 10/02/13

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie NASRILLAH BERRECHID ot. Nasronah N°327 - Berrechid Tel: 06 22 51 67	19/02/21.23	1732,00
Pharmacie NASROLLAH BERRECHID Berrechia	19/02/21.23	63,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOPHARIES			
BÉRÉ Nasrollah N° 327 - Bellac 01 05 22 51 67 19		Dr BOUTAHLI, Maroua Montage des horaires Radiographies	
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	
	23/01/2013	18 coefficients fils	

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

D	00000000	00000000	C
	00000000	00000000	
	35533411	11433553	B

[Création, remont, adjonction]

B		DATE DE L'EXECUTION
---	--	------------------------



CENTRE D'OPHTALMOLOGIE
CHEIKH ZAÏD



Fondation Cheikh Zaid Ibn Sultan
مؤسسة الشيخ زايد بن سلطان

Dr BOUTKHLI Maroua
Ophtalmologue
N°INPE: 101263234

10 février 2023

Mr JAFIR Mhamed

AS

CICLOVIRAL CP400MG

01cpx2/j

2x259,00

THEALOSE

VR2762C10MAR/0919

3 662042 003295

Distribué au Maroc par :
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH

une goutte x 5

259,00

LOT 224638
EXP 10/25
PPV 259DH00

LOT 224637
EXP 10/25
PPV 259DH00

LOT 224638
EXP 10/25
PPV 259DH00

3 662042 003295

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH

5x28,60

CHIBROCADRON COLLYRE

une goutte x 2 par j

AS

CHIBRO-CADRON

Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 28,60 DH



Distribué par les
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182

CHIBRO-CADRON

Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 28,60 DH



Distribué par les
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182

6 118001 071425

Traitement pendant : 3 Moi

CHIBRO-CADRON

Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 28,60 DH

Distribué par les



CHIBRO-CADRON

Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 28,60 DH

Distribué par les



CHIBRO-CADRON

Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 28,60 DH



Distribué par les
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182
Bouskoura - MAROC

6 118001 071425

T = 1 + 32,00

Dr BOUTKHLI Maroua
Ophtalmologue
N°INPE: 101263234

Pharmacie NASROLLAH
BERRECHID
Bl. Nasrollah N°327 - Berrechid
Tél : 05 22 51.67 19



Dr BOUTKHL Maroua
Ophtalmologue
Hôpital Universitaire International Cheikh Zaid
INPE: 101263234

Rabat, le :

10/02/16023

Docteur :

M'Hamed JAFIR



- TOBREX COLLYRE

01 goutte x4/j x10jours

-Fucithalmic



Pharmacie NASRULLAH
BERRECHID
Tâ
5 22 51 67 9
Nasrullah N°327 - Berrechid

T = 63,60



Dr BOUTKHL Maroua
Ophtalmologue
Hôpital Universitaire International Cheikh Zaid
INPE: 101263234

Royaume du Maroc

Hôpital Cheikh Zaid

Hôpital Universitaire International



المملكة المغربية

مستشفى الشيخ زايد

مستشفى جامعي دولي

Consultation le : 10/02/23 A

IPP : 1528 013 N° de dossier : Quittance N° A233834266

2776.82

DI : 3163161

Patient : M'HAMED JAFIR

Montant : 500,00 Dh (cinq cents et xx / 100)

Mode de paiement : Espece

Date d'encaissement : 10/02/2023

Description : ABLATION DES FILS

Medecin : E02036 BOUTKHIL MAROUA

Motif : HOPITAL DE JOUR



Assurance

CLIENTS PAYANTS

Paiement effectué à la CAISSE OPHTA

Le reliquat éventuel sur les avances est restitué du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Cachet du caissier :

N° 2094007